



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Concours externe BAC + 3 du CAPLP

Cafep-Caplp

Section Économie-gestion option sécurité et prévention

- 1) Exemple de sujet pour la seconde épreuve d'admissibilité
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Caplp et du Cafep-Caplp BAC +3 sont déterminées dans l'[arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

**CAPLP BAC +3**  
**Sujet 0 / Seconde épreuve d'admissibilité**

*Ce sujet est adapté de sujets des sessions antérieures pour répondre aux exigences du nouveau règlement du CAPLP, visant à apprécier la maîtrise des connaissances disciplinaires et des compétences méthodologiques associées à un niveau licence dans le domaine de la prévention et de la sécurité. Le dossier documentaire est à mobiliser pour traiter les questions posées. Pour des raisons de confidentialité, des données relatives à l'entreprise ont pu être modifiées.*

## **GORON S.A.S**



GORON S.A.S est une société de sécurité privée française au sens de l'article L 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure, légalement autorisée à fournir des services liés à la surveillance humaine ou à la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, au gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi qu'à la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Créée en 1896, l'entreprise GORON S.A.S est l'une des plus anciennes sociétés de sécurité privée en France. Rachetée en 1954 par la famille CHENEVIER, qui en est l'unique propriétaire depuis, elle est classée parmi les dix premières entreprises du secteur.

La société GORON S.A.S est reconnue sur le marché de la prévention sécurité en raison de son expertise et pour la qualité de ses prestations. Sa taille et ses capacités techniques lui permettent de gérer, avec le même niveau d'efficacité, tout type de marché, que ce soit au niveau local ou national. Elle souhaite tendre vers l'agent de sécurité « augmenté » afin de mieux répondre aux transformations du secteur.

**Vous êtes responsable d'exploitation, adjoint(e) du chef d'agence, de l'agence de Bordeaux Pessac, créée en 2018 dans la région de la Nouvelle Aquitaine, où ont lieu de nombreux événements et où sont implantées de nombreuses usines de type SEVESO.**

Vos activités comprennent le développement du portefeuille clients. Vous êtes également responsable de l'organisation des prestations sur les sites clients, en veillant à intégrer la culture de l'entreprise GORON et à privilégier une approche de sécurité globale.

Vos compétences dans le domaine de la prévention et de la sécurité vous permettent de prendre en compte les évolutions et les transformations du secteur privé de la sécurité et de la surveillance humaine.

## Dossier 1 : Les perspectives de développement de l'entreprise GORON

L'entreprise GORON souhaite répondre aux attentes des clients tout en anticipant les besoins du marché. La réflexion engagée par ses dirigeants porte sur la place des certifications et le recours aux nouvelles technologies pour l'agent de sécurité « augmenté ».

Ainsi le département de recherche et d'innovation de la société GORON développe actuellement l'utilisation des drones en matière de sûreté et de sécurité. Afin de tester cette technologie sur un des sites, le siège va solliciter l'agence de Bordeaux Pessac à titre expérimental.

**Le chef d'agence vous demande de réunir tous les responsables de sites bordelais afin de les informer des axes de développement.**

**1-1** Identifier les différents éléments générateurs de risques externes et internes, nécessaires à l'élaboration du diagnostic global de sécurité.

**1-2** Démontrer les enjeux pour l'agence de Bordeaux Pessac de s'inscrire dans une démarche de développement de l'usage des drones.

**1-3** Donner deux autres exemples de nouveaux moyens technologiques que l'agence pourrait proposer à ses clients. Expliquer en quoi ces moyens technologiques concourent à prendre en compte l'évolution des menaces et répondre au besoin d'accroissement du niveau de sûreté des périmètres et des sites clients.

**1-4** La société GORON possède la certification « QUALISECURITE ». Indiquer s'il vous semble judicieux de la renouveler ou si d'autres vous semblent nécessaires.

**Pour satisfaire les besoins de sa clientèle, le chef d'agence GORON s'interroge sur les modalités de prise en charge des missions confiées par les clients.**

**1-5** Afin de conseiller le chef d'agence, expliquer les avantages et les inconvénients de la sous-traitance dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

**1-6** Les Jeux olympiques de Paris ont été un véritable succès au niveau de la formation et du recrutement des effectifs de sécurité privée pour les rendre opérationnels sur le terrain. Cette réussite aura sans aucun doute un impact sur la professionnalisation du secteur. Identifier les acteurs de l'État et du marché qui ont contribué à ce succès.

## Dossier 2 : La mise en œuvre d'une prestation de sécurité

L'agence de Bordeaux Pessac a remporté un appel d'offres concernant le gardiennage et la sécurité incendie de l'immeuble de bureaux « LE BURDIGALA » situé à Bordeaux. Le chef d'agence vous confie la mission de préparer et d'organiser le démarrage de la prestation prévue dans 2 mois. Vous devez régler les questions techniques, le recrutement et l'organisation des services de sécurité (sûreté et incendie) de l'immeuble.

**2-1** Élaborer, sous forme de tableau, un rétroplanning des tâches que vous devrez réaliser avant l'ouverture au personnel et au public, dans les deux mois précédents cette ouverture.

**2-2** Évaluer les risques et la vulnérabilité du site en les justifiant.

**2-3** Répondre au client qui vous demande une attention particulière sur les rondes dans le parking en sous-sol.

**2-4** Définir les moyens humains et proposer une organisation des services de sécurité du site.

**2-5** Rédiger une note à l'attention du chef d'agence détaillant les obstacles pouvant mettre en difficulté le démarrage de la prestation et les pistes de remédiation.

**2-6** Calculer le salaire mensuel par période d'un agent de sécurité, incluant toutes les vacances de service possibles.

**2-7** Déterminer les autres éléments à prendre en compte dans la rémunération d'un agent de sécurité.

### Dossier 3 : Recrutement et suivi des équipes

**Pour assurer la sécurité du site « LE BURDIGALA », l'entreprise GORON est amenée à recruter un(e) responsable de site pour assurer la liaison entre l'agence et le donneur d'ordre. Cette personne responsable aura également pour mission d'effectuer le management opérationnel de proximité.**

**3-1** Indiquer les qualifications requises et les missions de la future personne responsable de site nécessaires à l'élaboration d'une fiche de poste à venir.

**3-2** Rédiger une note de service à votre chef d'agence afin de lui expliquer les obligations de reprise de personnel si cela était nécessaire.

**Deux candidatures pour le poste de responsable de site sont parvenues au sein de l'agence, vous accompagnez le chef d'agence pour leur examen.**

**3-3** Analyser les candidatures reçues et sélectionner la candidature qui vous semble la plus adaptée au poste à pourvoir. Justifier votre choix.

**3-4** Déterminer les actions de formation à mettre en place pour faire acquérir à la candidate ou au candidat les compétences complémentaires exigées pour le poste.

**Comme indiqué dans le chapitre 7 du cahier des charges (en annexe 8), des contrôles ponctuels sur le site seront à effectuer.**

**3-5** Proposer une liste de critères à utiliser lors d'un contrôle ponctuel d'une mission de filtrage, en rez-de-dalle et hors présence des personnels d'accueil. Préciser les enjeux d'un contrôle de ce type pour l'entreprise GORON.

# ANNEXES

**ANNEXE 1 - Chiffres clés du groupe GORON**

**ANNEXE 2 - Organigramme de l'agence de PESSAC**

**ANNEXE 3 - GORON, agence de Bordeaux Pessac – entretien avec le chef d'agence**

**ANNEXE 4 - Évaluation des risques**

**ANNEXE 5 - Extrait de la convention de partenariat**

**ANNEXE 6 - Qualité certifiée dans la surveillance humaine**

**ANNEXE 7 - Réussite des Jeux olympiques de Paris**

**ANNEXE 8 - Extrait du cahier des charges de la pépinière "Le BURDIGALA"**

**ANNEXE 9 - Parcs de stationnement couverts : risques professionnels**

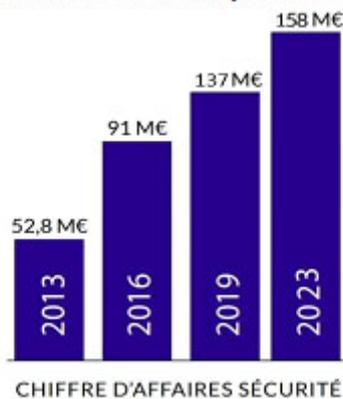
**ANNEXE 10 - Tableau des majorations conventionnelles – Agent de sécurité (ADS)  
– Coefficient 130 au 1er janvier 2025**

**ANNEXE 11 - Curriculum vitae reçus pour le poste de responsable de site**

## ANNEXE 1 : Chiffres clés du groupe GORON

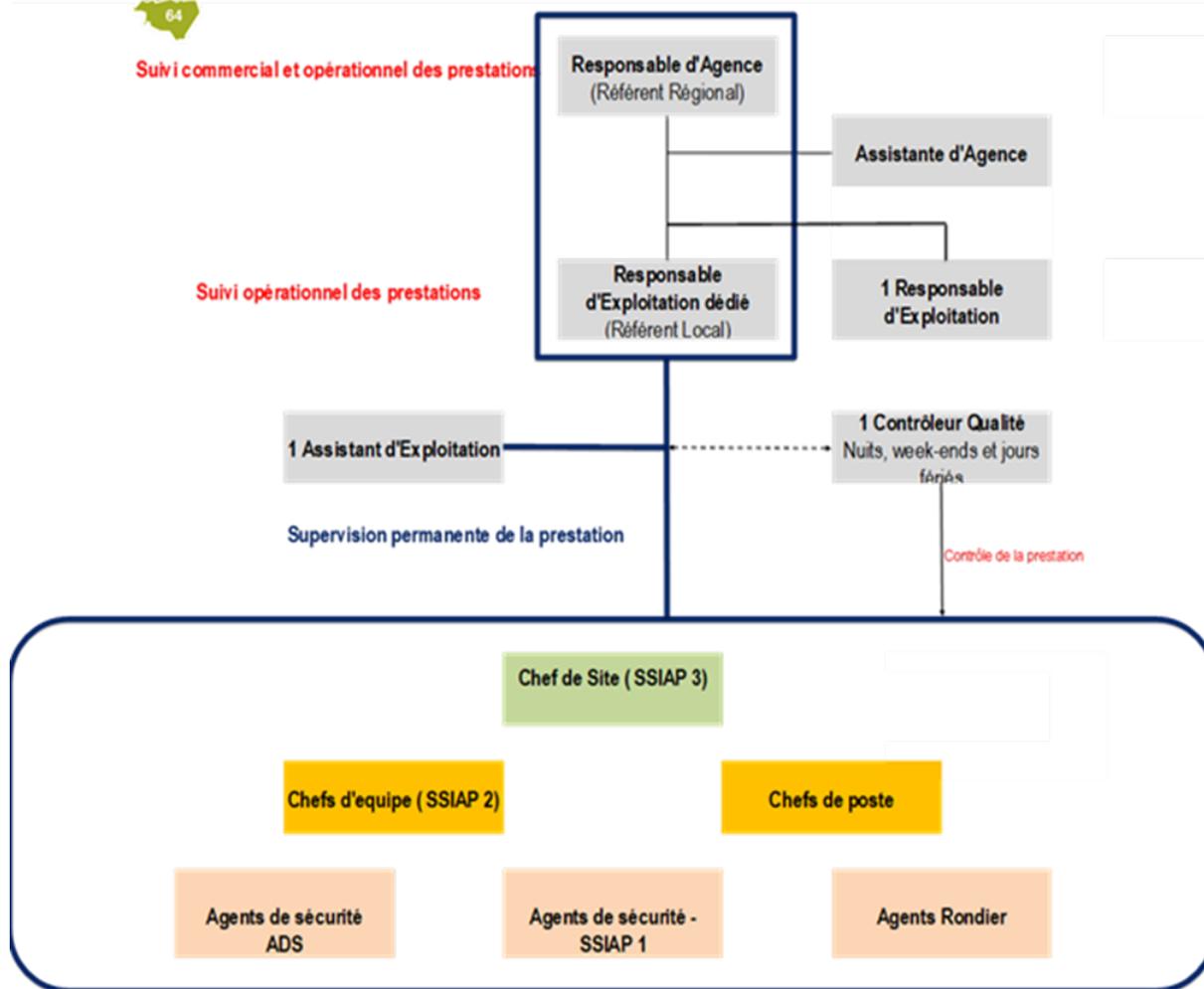


### Performances économiques de GORON



Source : groupe GORON

## ANNEXE 2 : Organigramme de l'agence de PESSAC



Source : groupe GORON, agence de PESSAC, 2024

### **ANNEXE 3 : GORON, agence de Bordeaux Pessac – entretien avec le chef d’agence**

« Notre ambition : rejoindre le trio de tête des entreprises de sécurité du secteur géographique et ainsi confirmer notre position de leader national sur le marché de la sécurité en France » – explique le chef de l’agence GORON nouvellement implantée à Bordeaux Pessac et spécialisée dans la sécurité humaine et sûreté.

#### ***Comment percevez-vous le secteur ?***

« C’est un secteur qui est en croissance régulière depuis de nombreuses années mais qui doit continuer de se transformer. Il s’agit d’un secteur hyper concurrentiel, aux niveaux de marge très faibles, ce qui est lié à la structure même du marché constitué d’une myriade d’entreprises qui n’appliquent pas toujours strictement la réglementation et tirent les prix vers le bas. Il faut aussi que les sociétés de sécurité privée arrivent à faire reconnaître aux clients le juste niveau de valorisation du métier. La sécurité privée est réglementée et s’inscrit dans le « continuum de sécurité ». Au-delà du mot qui est à la mode, cela veut dire qu’elle doit aussi accompagner l’État dans la sécurité du pays. »

#### ***Dans ce contexte et afin d’atteindre vos objectifs de leader de la sécurité privée en Nouvelle Aquitaine, quelle est la feuille de route que vous vous êtes établie ?***

« La sécurité est l’un des piliers du groupe GORON depuis plus de 120 ans, et je suis d’autant plus honoré d’avoir été choisi pour la direction de cette nouvelle agence, qui, en seulement deux ans d’existence, arbore déjà des débuts très prometteurs. Notre chiffre d’affaires n’a pas cessé d’évoluer depuis notre ouverture et notre portefeuille clients comporte déjà 15 gros clients. Il devrait progresser prochainement, grâce aux solutions « nouvelle génération » que nous proposons : drones de surveillance, robots ronds et patrouilleurs ainsi que l’intelligence artificielle embarquée dans les services supports, mais aussi au renforcement de nos actions de communication et, nous l’espérons, à la publicité que feront nos clients satisfaits auprès de leurs pairs. Notre groupe investit continuellement dans le métier et, a toujours eu de fortes ambitions ... et je compte poursuivre dans ce sens... ».

« Nous devons continuer à apporter une réponse adaptée aux enjeux de sûreté et de sécurité de nos clients, en faisant appel à notre expertise sur les solutions à la fois humaines et technologiques. Notre approche est à l’image de celle de notre groupe : elle allie excellence opérationnelle et sens du service et surtout une adaptation perpétuelle pour faire face aux nouveaux risques et menaces. Elle est basée sur l’écoute, le conseil, la proximité, et c’est ce qui fait qu’aujourd’hui nous assumons pleinement notre place dans le secteur et nos ambitions de grandir encore ... ».

*Source : groupe GORON, agence de PESSAC*

## **ANNEXE 4 : Évaluation des risques**

Chaque risque, en fonction des menaces, génère une vulnérabilité.

Cette vulnérabilité est appréciée par l'incidence, c'est-à-dire le cout entraîné par la survenance du risque, et son occurrence, à savoir la probabilité de survenance de ce risque.

Cette probabilité est déterminée notamment par l'expérience de la personne responsable d'exploitation de l'agence GORON de Bordeaux Pessac et des données documentaires à disposition.

### **NIVEAU DE GRAVITÉ**

<b>Très grave - 4</b>				
<b>Grave - 3</b>				
<b>Moyen - 2</b>				
<b>Faible - 1</b>				
	<b>1 Très improbable</b>	<b>2 Très peu probable</b>	<b>3 Probable</b>	<b>4 Très probable</b>

**NIVEAU DE PROBABILITÉ**

Source : les auteurs

## ANNEXE 5 : Extrait de la convention de partenariat



### **Préambule :**

Relevant de l'autorité du ministère de l'intérieur, la police et la gendarmerie nationales ont pour missions de prévenir et de lutter contre toutes les formes de délinquance.

Agissant en prévention, les entreprises de sécurité privée exercent des activités qui consistent à fournir des services ayant pour objet la surveillance humaine ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Dans un contexte sécuritaire marqué par la persistance d'un niveau de menace terroriste élevé, les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises privées de sécurité, dans le respect des prérogatives et organisations qui leurs sont propres, visent à répondre aux attentes de la population en matière de sécurité.

Dans cette perspective, il importe de renforcer la coopération entre les acteurs publics et privés de la sécurité. Le CDSE\* en tant que représentant des donneurs d'ordre, responsables de la sécurité des entreprises, soutient la démarche de professionnalisation de la sécurité privée traduite à travers la présente convention.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet :

- de permettre une meilleure connaissance mutuelle entre les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises privées de surveillance et de gardiennage ;
- de faciliter l'échange d'informations entre les forces de sécurité de l'Etat et les entreprises de sécurité privée de surveillance et de gardiennage ;
- de sensibiliser les cadres du secteur privé de la sécurité aux phénomènes de délinquance auxquels leurs agents et les sites dont ils assurent la surveillance sont confrontés ainsi qu'à la détection des signaux faibles de la radicalisation ;
- de renforcer la coopération entre les acteurs public et privé de la sécurité et, *in fine*, la sécurité générale de la population.

\* CDSE : Club des Directeurs de Sécurité des Entreprises

\* GES : Groupement des Entreprises de Sécurité (dont fait partie GORON)

Source : Convention de partenariat, 29/10/2019

## ANNEXE 6 : Qualité certifiée dans la surveillance humaine



Créé à l'initiative du SNES (syndicat national des entreprises de sécurité) et élaboré avec l'ensemble des professionnels et acteurs du secteur, le référentiel ASC QualiSécurité -REF 215- définit un socle commun d'engagements de services pour les prestations des entreprises privées de surveillance humaine.

Issue des attentes des donneurs d'ordres, la certification garantit la qualité des prestations de services des entreprises de sécurité privée.

Les entreprises privées de surveillance humaine, de toutes tailles, avec la **certification QualiSécurité** s'engagent vis-à-vis de leurs clients à :

- Prendre en compte la demande de prestation,
- Conseiller dans le choix de la prestation de surveillance humaine,
- Proposer une offre commerciale écrite en adéquation avec les attentes et les besoins,
- Établir un contrat clair et précis pour l'entreprise,
- Personnaliser la relation client par la nomination d'un interlocuteur en charge de la mise en œuvre de la prestation,
- Garantir la mise en œuvre de tous les moyens et compétences nécessaires et utiles à la réalisation de la prestation,
- Garantir le suivi de la prestation sur le site,
- Mettre en place les moyens de contrôles de la prestation, afin de garantir le respect du contrat,
- Garantir, en fin de contrat, la passation de la prestation dans les meilleures conditions.

Source : [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

## **ANNEXE 7 : Réussite des Jeux olympiques de Paris**

**Un événement hors norme auquel la sécurité privée a répondu présent**



Grâce à l'engagement des entreprises et agents du secteur, le défi de la sécurité des Jeux de Paris 2024 a été relevé, offrant un spectacle grandiose à la France et au monde.

Source : <https://www.cnaps.interieur.gouv.fr> (16 septembre 2024)

## Annexe 8 : Extrait du cahier des charges de la pépinière "Le BURDIGALA"

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES  
IMMEUBLE « LE BURDIGALA »

### Cahier des charges Marché de « surveillance et de gardiennage » d'un immeuble à usage de bureaux



... / ...

## Annexe 8 - Suite

Chapitre 1 : Définition	Chapitre 2 : Description synthétique des lieux	Chapitre 3 : Objectifs et période d'essai
<p>Le présent cahier des charges a pour but de définir les prestations qui incomberont à l'entreprise, ci-après désignée « LE PRESTATAIRE », chargée des prestations de services de prévention de sécurité &amp; sûreté et de surveillance humaine (gardiennage des locaux) de l'immeuble d'une pépinière d'entreprises ci-après désignée « LE CLIENT ».</p> <p>Ces prestations seront à effectuer dans l'immeuble « LE BURDIGALA » (quartier de Mériadeck, cœur des institutions publiques).</p> <p>L'augmentation des actes violents dans la zone (malgré la proximité des services de police et de secours) génère un sentiment d'insécurité et exige une vigilance particulière ainsi qu'une réactivité « opérationnelle » du service de sécurité afin de rassurer l'ensemble du personnel et la clientèle.</p>	<p>Le site est caractérisé par une architecture contemporaine organisée en dalles piétonnières, composé de 11 niveaux (8 niveaux en superstructure et 3 niveaux en infrastructure), représentant une surface de 16 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Présenté dans les années 60 et 70 comme l'architecture du futur, « l'urbanisme de dalles » a pour effet de créer des enclaves, des places encerclées d'immeubles qui suscitent « l'entre soi » et favorisent l'insécurité. Les places de stationnement sur deux niveaux en sous-sol rendent difficile la surveillance de l'immeuble.</p> <p>Les périodes ouvrables sont les suivantes : De 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi.</p> <p>L'utilisation des locaux fait toutefois souvent appel à des accès permanents au bâtiment, selon des droits d'accès qui sont définis.</p> <p>Le site accueille au maximum 950 personnes.</p> <p>Descriptif simplifié des activités sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de bureau ;</li> <li>• Activités informatiques ;</li> <li>• Activités techniques de reprographie et stockage, après impression de documents administratifs importants des différentes institutions (préfecture, conseil régional, conseil départemental).</li> </ul> <p>Compte tenu de ces différentes activités regroupées dans ce bâtiment et des valeurs administratives stockées en termes de documents, le site nécessite une sécurisation importante.</p>	<p>Les objectifs à atteindre peuvent être déclinés ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des intervenants ;</li> <li>- Couverture totale des plages horaires d'ouverture ;</li> <li>- Réactivité aux demandes du client ;</li> <li>- Respect du délai de transmission des informations et des documents ;</li> <li>- Respect du plan de formation des intervenants.</li> </ul> <p>En ce qui concerne le cadre opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des procédures, de la réglementation et des règles internes ;</li> <li>- Connaissance du site et des installations ;</li> <li>- Réalisation des rondes, des vérifications et de la maintenance de premier niveau de sécurité des matériels ;</li> <li>- Traitement des événements (alarmes-interventions-dysfonctionnements, etc.) ;</li> <li>- Tenue des postes et des registres.</li> </ul> <p>La mission générale consiste à assurer la sécurité des personnes et des biens, ce qui exige de la part de toute la pyramide hiérarchique administrative et opérationnelle des compétences professionnelles en adéquation avec les exigences de la prestation.</p> <p>Ces compétences doivent être associées à la connaissance des lieux et des consignes, au respect des instructions hiérarchiques, des qualités de communication, de courtoisie et de fermeté dans les rapports humains.</p> <p>La dynamique d'intervention doit être basée sur un sens aigu de l'observation, la pratique de la raison et du bon sens.</p> <p>Le prestataire disposera d'un poste central de sécurité (PCS) avec des moyens techniques installés (vidéosurveillance, report d'alarmes, etc.), afin de lui permettre d'exercer correctement ses missions.</p> <p><b>Une période d'essai de trois mois sera prévue pendant laquelle les deux parties pourront mettre un terme aux prestations moyennant un préavis d'un mois.</b></p>

.../...

## Annexe 8 - Suite

Chapitre 4 : Réglementation à observer	Chapitre 5 : Limite des prestations	
<p>Les prestations devront être réalisées conformément aux textes de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, règles des assureurs et normes françaises applicables cités dans le présent document et en vigueur à la date du marché, ainsi qu'à la convention collective des entreprises privées de « prévention et de sécurité ».</p> <p>Les références aux documents énoncés ne sont pas limitatives. Le code du travail d'une manière générale et le livre VI du CSI seront les références. Ainsi que le règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié par l'arrêté du 13 Juin 2017 et l'arrêté du 2 Mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.</p>	<p>Les prestations sont celles définies dans le présent document, mais une attention particulière sera portée à la collaboration entre le prestataire et les différents services du client.</p> <p><b>Font partie des prestations :</b> Les matériels liés exclusivement aux prestations de surveillance et de sécurité comme les uniformes et équipements de protection individuelle par exemple.</p> <p><b>Ne font pas partie des prestations :</b> Les matériels de sécurité liés au site d'exécution des prestations. Comme par exemple : les équipements du poste de surveillance, les extincteurs, les installations fixées d'extinction ou dispositifs d'alarmes.</p>	<p>Avant la mise en place, le responsable de site recevra une formation sur le site de trois vacations de jour et trois vacations de nuit. Elle sera à la charge du « prestataire ».</p> <p>Le prestataire disposera d'une structure permettant de répondre aux problèmes posés de jour comme de nuit, durant toute l'année.</p> <p><b>Permanence</b> Le prestataire devra faire la preuve de l'existence d'une permanence physique 24/24 au siège de l'entreprise afin de répondre à toute situation et pouvoir joindre à tout moment un responsable. Ces agents auront une parfaite connaissance du site et auront reçu une formation de trois vacations afin d'être opérationnels.</p>
<p>Les normes de prestations et les référentiels APSAD (assemblée plénière de sociétés d'assurances dommages) seront également pris en compte dans la mesure du possible et notamment le référentiel R8 « Surveillance des risques opérationnels d'une entreprise », en ce qui concerne la réalisation des rondes et de la compétence du personnel de surveillance.</p> <p>La qualification NF-services (conformément à la norme NF X- 50-777) est indispensable (se reporter au chapitre 7).</p> <p>La norme NF C18-510 (habilitation électrique) aussi dès lors que celle-ci est nécessaire.</p>	<p><b>Chapitre 6 : Prestations faisant l'objet du marché</b></p> <p><b>Horaires et effectifs</b> Le prestataire devra proposer du personnel adapté, en type et en nombre, et remplir la grille du personnel.</p> <p><b>Encadrement</b> Le prestataire désignera un interlocuteur unique face au « client » ; cette personne devra posséder les compétences nécessaires pour répondre à toutes les questions (techniques ou financières) concernant les prestations pendant toute la durée des études, de la mise en place des agents des consignes, puis du suivi régulier du contrat. Le prestataire désignera, parmi les agents à affecter, un responsable de site pour assurer la coordination et une bonne transmission des renseignements et consignes nécessaires : - à l'exécution des prestations - à l'information du responsable sécurité prévention</p> <p><b>Qualification du personnel : salaire et formation</b> Le prestataire devra employer un personnel correspondant aux spécifications du CSI Livre VI.</p>	<p><b>Contrôle</b> Le prestataire disposera d'une équipe de contrôle dont chaque membre aura reçu un minimum de formation de 3 vacations sur le site afin de leur permettre de remplir correctement leur mission de formation des agents, en cas d'urgence ou de remplacement.</p> <p><b>Planning</b> Le prestataire disposera d'une équipe de planification maîtrisant les logiciels et permettant une gestion prévisionnelle des postes de travail. Un historique des plannings sera archivé pendant un an.</p> <p><b>Moyens de communication</b> Le prestataire fournira les postes portatifs nécessaires à l'activité du personnel de surveillance et de sécurité incendie.</p> <p><b>Les locaux</b> Le prestataire s'engage à laisser les locaux et notamment le PCS en parfait état d'entretien entre chaque vacation. Le prestataire signera le plan de prévention qui sera annexé au contrat.</p>

.../...

## Annexe 8 - Suite

<p><b>Chapitre 7 : Documentation - Echantillonnage des matériaux utilisés, contrôles et suivi de la</b></p>	<p><b>Chapitre 8 : Principes de sécurité</b></p>	<p>L'ensemble des systèmes de sécurité-sûreté est centralisé au poste central de sécurité (PCS). Afin de protéger au mieux nos valeurs et notre image de marque, et de rendre attractive notre pépinière d'entreprises, nous attribuerons 60 % de la note finale à l'adéquation de la réponse technique et opérationnelle et 40 % aux aspects économiques et administratifs de la prestation.</p>
<p><b>Documentation-échantillonnage</b> Le prestataire devra analyser et critiquer à des fins d'amélioration l'échantillonnage existant, destiné à être utilisé par le responsable de site.</p> <p>Vous devrez également élaborer une fiche de contrôle d'un agent de sécurité sur le site à deux niveaux de la prestation « prescriptive et opérationnelle » (sur le site et en exécution).</p> <p>Les agents en poste devront avoir une parfaite connaissance des lieux. Avant le début de la prestation, les registres des procédures et des consignes feront l'objet d'une approbation par le client.</p> <p><b>Matériel de radiocommunication</b> Le matériel de communication actuel ne correspond pas aux attentes de sécurité). Compte tenu de l'évolution des risques actuels encourus par le personnel en poste, le prestataire devra mettre à disposition du matériel radio adapté.</p> <p><b>Contrôles et réunions de suivi</b> Les contrôles par le responsable d'exploitation se feront de manière périodique et aléatoire, ou à la demande du client (de jour comme de nuit). Un justificatif sera fourni.</p> <p>Par ailleurs, il sera prévu des réunions mensuelles entre responsables du « client » et des représentants du « prestataire » afin d'assurer un suivi « qualité ».</p>	<p>L'établissement est sous la responsabilité d'un responsable de sécurité et prévention, l'interlocuteur principal de l'entreprise prestataire.</p> <p>Il y a une distinction particulière entre les périodes ouvrables et non ouvrables. Le site est clos par les façades de l'immeuble avec de nombreux vitrages.</p> <p>Les accès au site sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès des visiteurs s'effectue par l'entrée principale équipée d'un tourniquet à passage unique et d'un interphone avec caméra, en rez-de-dalle, à proximité du PCS (poste central de surveillance) et sous le contrôle d'un agent ;</li> <li>• L'accès du personnel s'effectue par le même niveau que celui des visiteurs, mais sur le côté du tourniquet et à l'aide d'un badge nominatif, sous le contrôle d'un agent ;</li> <li>• L'accès aux parkings se fait par le rez-de-rue à l'aide d'un badge et sous le contrôle d'un agent de surveillance, en poste fixe.</li> </ul> <p><u>Sûreté des accès et de la prévention des actes de malveillance.</u> Le bâtiment est protégé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déplacements à l'intérieur du bâtiment ne peuvent se faire qu'à l'aide d'un badge ;</li> <li>• L'ensemble des points de passage ou à risque fait l'objet d'une surveillance vidéo, placée sous le contrôle du PCS ;</li> <li>• Tous les locaux sensibles sont protégés par un contrôle d'accès et /ou de la vidéosurveillance (conformément à la réglementation) ;</li> <li>• Des rondes extérieures et intérieures sont effectuées de manière aléatoire durant les périodes ouvrables et non ouvrables ;</li> <li>• Un système de détection intrusion est actif sur l'ensemble des ouvrants et locaux sensibles.</li> </ul> <p><u>Sécurité incendie.</u> Le bâtiment est équipé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de sécurité incendie de catégorie A ;</li> <li>• Moyens de secours conformes à la réglementation.</li> </ul>	<p><b>Chapitre 9 : Description des prestations</b></p> <p><b>Prestations de type préventif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de poste de sécurité et exploitation des différentes prestations de sécurité/sûreté ;</li> <li>• Réalisation des rondes incendie - malveillance ;</li> <li>• Tenue à jour de tous les registres présents au poste de sécurité ;</li> <li>• Vérification du matériel de sécurité et de secours ;</li> <li>• Accompagnement des entreprises spécialisées dans leurs travaux de vérification périodiques ;</li> <li>• Gestion et contrôle des permis de feu ;</li> <li>• Gardes statiques ;</li> <li>• Délivrance des badges et gestion des accès ;</li> <li>• Gestion des clefs ;</li> <li>• Accueil et orientation des visiteurs aux heures où les personnels d'accueil sont absents ;</li> <li>• Traitement des paquets en dehors de l'ouverture du courrier sur démarche particulière et procédure spécifique.</li> </ul> <p><b>Prestations en cas d'événement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des alarmes et demandes provenant de toutes sources automatiques ou manuelles ;</li> <li>• Maintenance de premier niveau, mise en place de mesures conservatoires ;</li> <li>• Intervention en cas d'incendie, d'actes de malveillance, de fuites, ou dans le cadre de l'évacuation de personnes ;</li> <li>• Information du responsable de sécurité et conseils spécifiques liés à la prestation.</li> </ul>

.../...

## Annexe 8 - Suite

Chapitre 10 : Organisation	Chapitre 11 : Durée du marché, modalité de fixation du prix et pénalités	Chapitre 12 : Responsabilité de l'entreprise, reprise du personnel et assurances
<p><b>En phase courante</b> Les prestations sont réalisées sous forme de vacations de 12 heures afin de limiter les changements d'équipes. L'amplitude horaire de chaque vacation doit être totalement couverte. Pour assurer les différentes tâches de surveillance de prévention et de sécurité, dont l'accueil filtrage, 2 postes 24h/24 pourvus de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs d'équipes</li> <li>• Poste d'agents de sécurité</li> </ul> <p>Répartition des agents annexée au présent cahier des charges (annexe A du cahier des charges).</p> <p><b>Formations initiales et recyclages</b> Les personnels affectés sur le site doivent obligatoirement détenir les qualifications requises au présent cahier des charges et leur recyclage à jour. Bien que l'établissement ne soit pas un ERP nécessitant la qualification obligatoire, celle-ci est requise afin de pouvoir exploiter le SSI et l'ensemble des systèmes de sécurité en place dans le bâtiment.</p> <p>Le responsable de site doit disposer de la qualification SSIAP2, d'une formation polyvalente en matière de surveillance et prévention des actes de malveillance et de management des équipes sur le terrain en sécurité/sûreté et d'une formation aux premiers secours en cours de validité.</p> <p>Le chef d'équipe doit disposer de la qualification SSIAP2.</p>	<p>Le marché aura une durée de trois ans, à compter du 04 Avril 2025.</p> <p><b>Prestations au forfait</b> Les prestations proposées seront au forfait. Les prix comprennent tous les frais correspondants à l'exécution des prestations, y compris la tenue des agents et les repas.</p> <p><b>Prestations à commande</b> Au fur et à mesure des besoins, pour des prestations non prévues dans le montant forfaitaire du marché, des commandes complémentaires pourront être notifiées au prestataire.</p> <p><b>Variation des prix</b> Les prix sont fermes jusqu'au 31 janvier 2026. Ils seront révisibles annuellement. Le prestataire proposera une formule de révision comportant des éléments parfaitement identifiés (indices publiés par l'INSEE par exemple).</p> <p><b>Délais de règlement</b> Règlement des sommes dues à 60 jours du mois suivant.</p> <p><b>Pénalités et résiliation</b> Des pénalités pourront être applicables si les clauses du marché ne sont pas respectées.</p>	<p><b>Responsabilité de l'entreprise</b> Les descriptions figurant dans le présent chapitre ne sont pas limitatives et l'entreprise sélectionnée devra exécuter comme étant compris dans son offre, tous les travaux qui résulteraient des règles de l'art ou des règlements en vigueur, ou qui seraient nécessaires pour assurer les prestations.</p> <p>Lors de la consultation, le prestataire fera ses remarques sur le présent cahier des charges en ce qui concerne les prestations (telles que décrites).</p> <p>Passé ce délai, le prestataire prendra à sa charge toutes les modifications qui seraient nécessaires pour respecter les textes, règlements et normes ainsi que les prestations décrites dans le présent document.</p> <p>La responsabilité du prestataire pourra être recherchée en cas de manquement aux consignes de la part de son personnel.</p> <p>Elle pourra également être recherchée en cas de dissimulation, de détournement, ou de dissimulation de toute information.</p> <p><b>Reprise du personnel</b> : application de l'article L1224-1 du code du travail.</p> <p><b>Assurances</b> Le prestataire est responsable sans recours possible de tout ce qui relève des prestations fournies dans le cadre du présent marché. Pour tous les cas où son entreprise pourra être engagée, le prestataire contractera une assurance « responsabilité civile » avec un niveau de couverture au moins égal à 50 000 000 €.</p>

.../...

## Annexe 8 – Suite et fin

### ANNEXE A : Effectifs et horaires agents de sécurité du site

Qualification	Jour : 7H00 / 19H00	Nuit : 19H00 / 7H00
SSIAP2	Chef d'équipe (responsable du site)	
SSIAP2		Chef d'équipe
SSIAP1 N°1	Surveillance générale - rondes - interventions	Surveillance – rondes – sécurité - sûreté - interventions
SSIAP1 N°2	Surveillance - accueil - interventions	
SSIAP1 N°3	Surveillance – accueil - interventions	

Source : groupe  
GORON

## **ANNEXE 9 – Parcs de stationnement couverts : risques professionnels**

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a conduit une étude transversale auprès de 467 parcs de 2008 à 2009. Elle a publié récemment un avis sur la question des activités professionnelles et de la qualité de l'air dans les parcs de stationnement couverts.

### **L'exposition varie suivant l'activité exercée.**

#### **Activités pour lesquelles l'exposition est variable, plus faible :**

- Maintenance, entretien du parc et de ses équipements (barrières, équipements de péage, ventilation, désenfumage)
- Nettoyage du parc.

#### **Activités pour lesquelles l'exposition est la plus élevée :**

- Exploitation du parc
- Nettoyage des véhicules.

En effet, ces activités imposent que les travailleurs soient présents en continu dans le parking. Ces deux activités, exploitation du parc et nettoyage des véhicules, sont donc les plus préoccupantes en matière d'expositions des travailleurs aux polluants atmosphériques du parc.

### **Risques liés aux expositions**

Les risques liés aux expositions aiguës sont dus :

- Au **monoxyde de carbone** (risques d'effets hypotoxiques)
- Au **dioxyde d'azote** (risques d'effets toxiques sur le système respiratoire).

Les risques liés aux expositions chroniques sont dus :

- Au benzène
- Au dioxyde d'azote (risques sur le système respiratoire)
- Aux particules microscopiques : PM 10
- Au formaldéhyde.

### **Recommandations**

#### **Améliorer et évaluer la qualité de l'air dans les parcs de stationnement couverts**

- L'indicateur de pollution atmosphérique est le monoxyde d'azote, NO
- Mettre en œuvre des solutions techniques pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des personnes exposées
- La ventilation doit répondre à des critères de qualité
- Localement la qualité de l'air peut être améliorée en insufflant un excédent d'apport en air frais
- Réduire la présence des travailleurs dans les zones exposées en favorisant les systèmes automatisés
- Optimiser la circulation afin de réduire la durée de circulation des véhicules dans le parc
- S'assurer de l'efficacité de la ventilation dans les locaux de travail
- Développer une norme d'audit de la qualité de l'air.

#### **Lorsqu'une qualité de l'air satisfaisante ne peut pas être obtenue**

Ne pas autoriser les activités qui impliquent une présence prolongée des travailleurs en dehors des locaux équipés d'une ventilation mécanique indépendante et qui ne sont pas indispensables au fonctionnement des parcs : nettoyage des véhicules par exemple.

Pour l'accueil, la surveillance et la maintenance, réduire au maximum l'exposition des travailleurs : limiter leur présence au strict nécessaire en dehors des locaux équipés d'une ventilation mécanique indépendante.

Prendre en compte la qualité de l'air lors des modifications de postes de travail.

*Source : AtouSante.com*

**ANNEXE 10 : Tableau des majorations conventionnelles – Agent de sécurité (ADS)**  
**– Coefficient 130 au 1er janvier 2025**

**PRIX UNITAIRE**  
**Agent de Sécurité (ADS) - Coefficient 130**

	Vacation horaire d'un agent							
	Période horaire 06h00 / 21h00 du lundi au samedi	Période horaire 21h00 / 06h00 du lundi au samedi	Période horaire 06h00 / 21h00 dimanche	Période horaire 21h00 / 06h00 dimanche	Période horaire 06h00 / 21h00 férié	Période horaire 21h00 / 06h00 férié	Période horaire 06h00 / 21h00 dimanche férié	Période horaire 21h00 / 06h00 dimanche férié
<b>Base horaire mensuel</b>	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67	151,67
<b>SALAIRES</b>	1 856,56 €							

**Remarque :**

Les taux horaires sont majorés de 10 % chacun le dimanche ainsi que la nuit Le taux horaires est majoré également de 100 % les jours fériés  
L'agent de sécurité ne bénéficie pas de prime d'ancienneté

Source : <https://www.83-629.fr>, 2025

## **ANNEXE 11 : Curriculum vitae reçus pour le poste de responsable de site**

### **CV de Christophe D.**

#### **ÉTAT CIVIL**

47 ans  
Nationalité française  
Permis B

#### **FORMATIONS**

Fév. 2021      Recyclage CQP APS  
Fév. 2023      Recyclage SST Sauveteur Secouriste du Travail  
Juin. 2020      Recyclage SSIAP 2  
Nov. 2016      SSIAP 1 - Centre de formation CECYS (Courbevoie 92)  
Juin. 2016      BS/BE manœuvre  
Oct. 2016      CQP APS (Agent de Prévention et de Sécurité) - Centre de formation CECYS  
                    (Courbevoie 92)  
1997            BTS MAI (Maintenance et Automatismes Industriels)

#### **EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

##### **2018-aujourd'hui**

Agent SSIAP 1 (société DPSA)  
Affectation sur site industriel Placoplatre à Vaujours : 11 SSI en service sur 35 Ha / 9 postes /  
sprinklers / Applications des procédures de sûreté et sécurité incendie.  
Gestion des alarmes incendie / intrusion / techniques / malaise.

##### **2017-2018**

Chef d'équipe SSIAP niveau 2 (société GORON).  
Adjoint au chef de site SSIAP niveau 3 - affectation sur site Natixis Paris 13.  
Organisation des différentes missions quotidiennes / hebdomadaires / plannings.  
Gestion des alarmes incendie / intrusion / techniques / malaise / système de vidéosurveillance.

##### **2016 -2017**

Agent SSIAP 1 (société GORON) - Affectation sur site Natixis Paris 13.

##### **1999-2016**

MACHINES DUBUIT (93) - Industrie de la sérigraphie : dessinateur projeteur industriel.

##### **1998-1999**

Service national dans la GENDARMERIE NATIONALE.  
Médaille de bronze du service militaire.

#### **LANGUES :**

Anglais : Niveau scolaire.

#### **INFORMATIQUE :**

Word, Excel.

## **ANNEXE 11 : Suite et fin**

### **CV de Nadéra N.**

#### **ATOUPS**

Persévérante, rigoureuse et sens du contact

#### **EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

- 2021 - à aujourd'hui : Chef de site SSIAP2, IKEA Bayonne (64)
- 2019 - 2021 : Chef de poste, adjoint au chef de service (SSIAP3), IKEA Bayonne (64)
- 2015 - à aujourd'hui : Sapeur-pompier volontaire, CPI Tosse (40)
- 2018 - 2019 : Chef de site sécurisé, Ikéa Meubles Bayonne (64)
- 2017 - 2018 : Chef de poste, Centre commercial SUDECO, Pessac (33)
- 2014 - 2017 : Militaire pompier de l'air, Lyon (69)
- 2013 - 2014 : Militaire pompier de l'air, Base aérienne d'Avord (18)

#### **FORMATIONS**

- 2022 : Habilitation HO/BO
- 2021 : Recyclage carte professionnelle Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électriques de sécurité ou de gardiennage
- 2017 : Diplôme services de sécurité incendie et d'assistance à personne de niveau 2
- 2015 : Diplôme chef d'équipe Sapeur-Pompier volontaire
- 2013 : Certificat chef d'équipe pompier de l'armée de l'air
- 2012 : Brevet NRBC AIR niveau 1
- 2010 : Attestation Défibrillateur Semi-Automatique
- 2009 : Certificat de formation aux activités de premiers secours routiers
- 2006 : Attestation formation professionnelle militaire technicien de l'air pompier
- 2005 : Certificat de sauveteur secouriste du travail
- 2003 - 2005 : CAP agent de prévention et sécurité, lycée de Mourenx (64)
- 2004 : Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- 2003 : Attestation de formation aux premiers secours

#### **COMPÉTENCES**

Élaboration des plannings de personnel Gestion  
du parc matériel  
Formateur EPI  
Vérificateurs extincteurs portatifs et mobiles  
Création de plans d'interventions

Source : les auteurs

## Réglementation de la seconde épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

### A. – Epreuves d'admissibilité

#### 1° Seconde épreuve d'admissibilité.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations professionnelles, à partir d'un dossier documentaire et à proposer des solutions.

L'épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances scientifiques et les compétences professionnelles relatives à l'option choisie.

Durée : cinq heures.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.